



## L'ampleur d'un licenciement économique s'apprécie-t-elle au niveau de l'entreprise ou de l'UES ?

Les conditions d'effectif et de nombre de licenciements dont dépend l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi s'apprécie au niveau de l'unité économique et sociale (UES) si la décision de licencier a été prise à ce niveau. Sauf si le jugement ayant reconnu l'existence de l'UES fait l'objet d'un appel non assorti de l'exécution provisoire.

[Lire la suite >>](#)



### Licenciement pour inaptitude : consultation du CSE

L'employeur qui est dispensé de rechercher un emploi de reclassement pour un salarié déclaré inapte par le médecin du travail en raison d'une maladie personnelle n'a pas à consulter le CSE.

[Lire la suite >>](#)



### Pas de consultation du CSE si l'avis d'inaptitude dispense l'employeur de rechercher un reclassement

Quelle que soit l'origine de l'inaptitude physique du salarié, l'employeur n'a pas à consulter le CSE sur son reclassement si le médecin du travail indique dans l'avis d'inaptitude que tout maintien dans l'emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que son état de santé s'oppose à tout reclassement dans l'emploi.

[Lire la suite >>](#)



CABINET ROSTAING  
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**CABINET ROSTAING**  
1 rue Fontaine l'Épine  
25 500 MORTEAU  
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 MONTBÉLIARD



**DYNAMIQUE CE**  
14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 MONTBÉLIARD  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.dynamique-ce.fr](http://www.dynamique-ce.fr)

Tél. : 03.81.32.12.33

[www.cabinet-rostaing.com](http://www.cabinet-rostaing.com)

Découvrez et abonnez-vous à notre  
chaîne Youtube Dynamique CE en  
[cliquant-ici](#) !



© Cabinet Rostaing